

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent : 1 -un-

Convocation : 01/04/2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire : DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, VAN DER MEULEN Anne, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde

Absente excusée ayant donné procuration : VAN DER MEULEN Anne (procuration à DAVIN Valérie)

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Vote du Budget primitif communal exercice 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la commune ;

Considérant la délibération du conseil municipal, prise le même jour, portant adoption du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 ;

Considérant la délibération du conseil municipal, prise le même jour, portant affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée.

Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

De voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 suivante :

Section d'investissement :

Total des dépenses : 68 354.07 €

Totale des recettes : 68 354.07 €

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 241 458.88 €

Total des recettes : 241 458.88 €

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	37 223.31 €	68 354.07 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
Reports	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 130.76 €	0.00 €
Total de la section d'investissement			68 354.07 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	241 458.88 €	227 940.03 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
Reports	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	13 518.85 €
Total de la section de fonctionnement			241 458.88 €
Total du budget			309 812.95 €

Arrête le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six*